



Lettre d'information

Budget 2025

Le budget 2025 n'a pas été facile à construire. En effet, plusieurs événements se sont produits en 2024, comme le transfert de la compétence Eau & Assainissement à la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV), la dissolution de l'assemblée nationale (report de la loi de finances 2025), le programme d'investissement que l'équipe municipale s'est engagée à réaliser.

Bilan 2024

Avant de construire le budget, nous avons tout d'abord constaté les dépenses et les recettes 2024 au travers du Compte Financier Unique (CFU) qui regroupe en un seul document le compte de gestion (celui de la Trésorerie) et le compte administratif (celui de l'ordonnateur donc du maire).

Le transfert de la compétence Eau & Assainissement à la CCMV a entraîné la clôture du budget annexe Eau & Assainissement avec un transfert des résultats 2023 (excédent ou déficit) vers le budget communal.

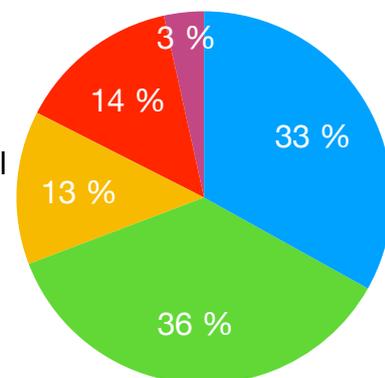
Fonctionnement

2024	Montant (€)
Dépenses	1 297 974
Recettes	1 449 563
Résultat 2024	151 589
Résultat 2023	349 840,61
Solde	501 429,61

Le résultat de fonctionnement présente un excédent de 151 589,10 € qui s'ajoute au résultat 2023. Fin 2024, la section de fonctionnement de la commune présente un solde positif de **501 429,71 €**.

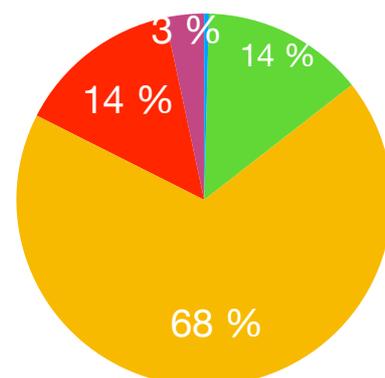
Dépenses

- Charges générales
- Charges de personnel
- Gestion courante
- Atténuation produits
- Charges financières



Recettes

- Atténuation charges
- Produits
- Impôts
- Dotations
- Autres produits



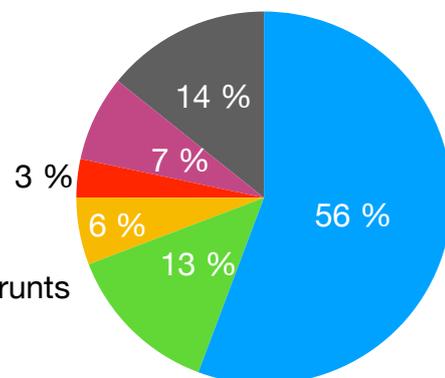
Le résultat d'investissement présente un déficit de 111 770,51 qui s'ajoute au déficit cumulé 2023. Fin 2024, la section d'investissement de la commune présente un déficit cumulé de **202 010,35 €**

Investissement

2024	
Dépenses	381 513,80
Recettes	269 743,29
Résultat 2024	-111 770,51
Résultat 2023	-90 239,84
Solde	-202 010,35

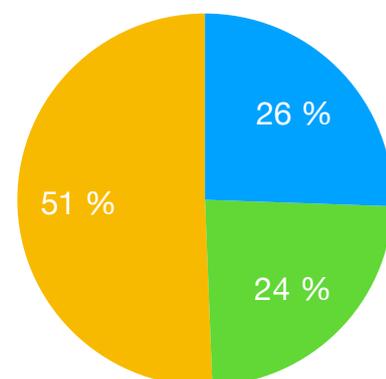
Dépenses

- Voirie
- Coeur de village
- Grand air
- Tanagra
- Divers
- Capital des emprunts



Recettes

- Subventions
- Récup. TVA, Taxe aménagement
- Transfert Fonct.



Principaux travaux :

- Voirie : chemin des Roux, les Adrets
- Etudes Place du village
- Electricité de l'église
- Etude Tremplin
- Isolation salle hors-sac
- Isolation phonique salle des fêtes

Affectation des résultats

La loi impose que le déficit de la section d'investissement soit comblé a minima par un transfert de la section de fonctionnement. Le conseil, en vue des investissements 2025, a voté un transfert de **352 010,35 €** vers la section d'investissement. L'excédent cumulé de la section de fonctionnement est donc fin 2024 de **149 419,36 €**.

Budget 2025

La loi de finances 2025 qui a été votée par l'assemblée nationale se traduit par une réduction de notre dotation de l'État et un gel des demandes de subventions auprès des services de l'État. Dans ce contexte, nous avons contraint au maximum le budget de fonctionnement et revu à la baisse le projet de rénovation de la place du village. Le bâtiment qui héberge l'agence postale communale et l'office du tourisme étant très dégradé, nous avons conservé le projet qui a été présenté aux habitants. Cependant, faute de subventions, les étages qui devaient accueillir un espace de Coworking seront livrés nus. De même l'emplacement réservé pour le four à pain ne sera pas équipé pour l'instant. Concernant la voirie, le périmètre est réduit. Il couvre désormais l'espace compris entre le plateau de la mairie et l'angle nord du nouveau bâtiment qui jouxte le Moucherotte. L'estimation des travaux est de 1 500 000 € HT. Ils seront financés sur trois

ans de 2025 à 2027. La consultation des entreprises est lancée. Les travaux devraient commencer à l'automne 2025.

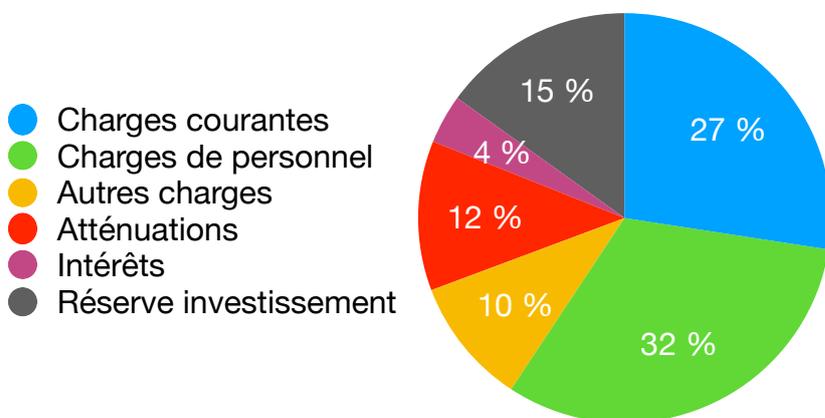
Ces travaux ne doivent pas oblitérer les autres opérations engagées, comme l'achat de deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée du nouvel immeuble (Le 1901), la réfection du clocher de l'église ou la réalisation d'un hangar pour abriter les engins du syndicat agricole. Un permis de construire a été déposé et ce bâtiment sera localisé près de la caserne des pompiers.

Une fois ce programme ambitieux défini, il faut le financer. Les locaux commerciaux seront pour partie financés par la vente du terrain attenant à la cure. Le Département devrait pouvoir nous aider dans le cadre de sa politique agricole pour la construction du hangar. La place du village est à ce jour financée par le Département (dotation territoriale) à hauteur de 540 000 €, la Région pour 85 000 € et un emprunt de 600 000 €.

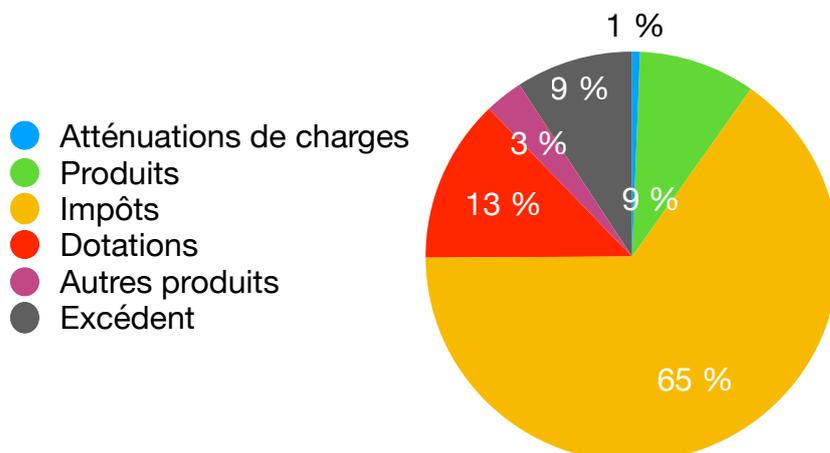
Malgré cela, pour équilibrer les budgets nous avons été contraints d'augmenter la fiscalité locale. Pour rappel, les taux d'imposition n'ont pas augmenté à Saint-Nizier depuis 2014. Une augmentation de 7% a été adoptée et, comme la loi nous le permet, une augmentation de 40 % sur la taxe d'habitation qui est perçue uniquement sur les résidences secondaires, à compter de 2026.

Fonctionnement

Dépenses : 1 629 420,44 €

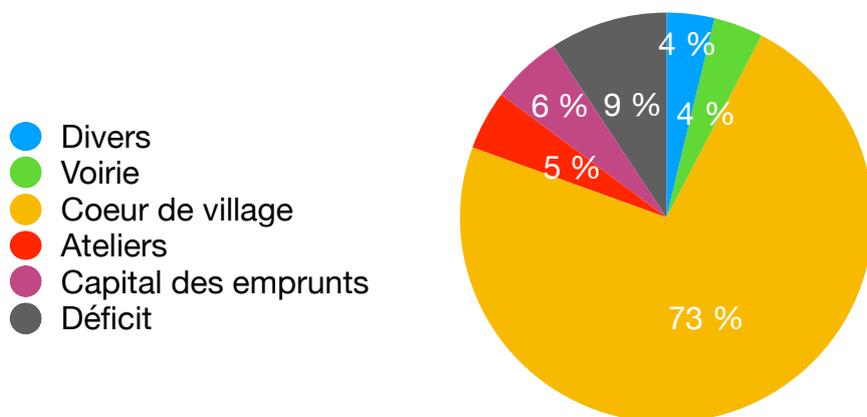


Recettes : 1 629 420,44 €

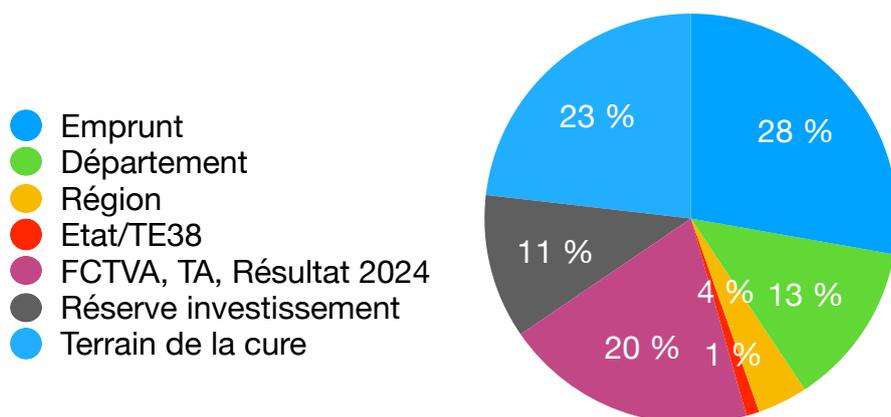


Investissement

Dépenses : 2 194 142,16€



Recettes : 2 194 142,16€



Principaux travaux budgétés en 2025

Achat des commerces	561 000
Hangar agricole	96 000
Place du village	946 000
Clocher de l'église	65 000
Enfouissement lignes Michallons	66 000